

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° EE-1371 /MENETFP/DRH/SDPES

Abidjan, le 20 JUIN 2017

Le Directeur  
à  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Régionaux et Départementaux  
(pour information)  
Et à Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement  
(pour exécution)

**Objet : information relative à l'inspection  
des enseignants stagiaires  
du secondaire de l'ENS**

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que conformément à une correspondance reçue de l'Ecole Normale Supérieure(ENS), les inspections de l'ensemble des étudiants stagiaires de l'année académique 2016-2017 n'ont pu être effectuées comme prévues. Par conséquent, l'ENS les remettra dans leurs établissements respectifs de stage en septembre prochain afin de les évaluer en novembre 2017.

A cet effet, vous voudriez bien indiquer aux Chefs d'établissement de ne pas tenir compte d'eux dans les attributions des emplois du temps. Ils ne resteront dans lesdits établissements que pour deux (02) mois, le temps de leur inspection et ils ne seront opérationnels qu'après avoir été mis à notre disposition par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Je sais compter sur vous pour votre implication dans le respect de ces dispositions.



*Mamadou Barro*  
**Mamadou BARRO**